

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 MAI 2026

OBJET : 2026-36CS TE05

Délégation de pouvoir du comité syndical au Bureau de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05

Nombre de membres légal	52
Nombre de membre en exercice	52
Nombre de membres présents	40
Nombre de membres présents en distanciel	0
Nombre de voix délibératives	42
Nombre de pouvoir	1
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	43
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
<input checked="" type="checkbox"/> Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	13-05-2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mai à 17h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président sortant à Chorges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Étaient présents : ROUX Henry-Pierre (*deux voix : une pour le collège territorial du Briançonnais, et une pour le collège optionnel éclairage public*), FINE Sébastien, PIQUEMAL Michel, BERTRAND Jean-Pierre Gérard, LAGIER Pacôme, ROUIT Sébastien, CONSEIL Benoît, CLAEYMAN Jean Pierre, PRAT Jean Denis, BOURDEAUX Yvon, LAUBE Eric, LEPEINGLE Patrick, FABBRI Robert, LESBROS Georges, LEYDON Louis, LAURENS Alain, MOUTIER Gérard, FINE Franck, LAPALUS Michel, GRARD Bernard, AILLAUD Gautier, CHEVAL Jérôme, TARDY Lionel, DEPEYRE Jean, MAXIMIN Christine (*deux voix : une pour le collège territorial de Serre-Ponçon et une pour le collège optionnel réseau de chaleur*), BONNAFFOUX Sébastien, ARNAUD Jérôme, DOU Jean Claude, VAÏANO Gérard, ARNOUX Frédéric, VERRIER Jean Luc, MIOULANE Louis, BONNAFFOUX Joël, MESSENGER Joris, SAUNIER Clémence, HAMACHA Stéphane, GARCIN André, SANCHEZ Pedro, SIONNET Philippe, GAILLARD Vincent.

Soit onze collèges représentés par quarante délégués sur onze collèges ayant cinquante-deux délégués légaux.

Étaient excusés : CLOT Robert, COLLIN François, NICOLAS Elsie, PELLEGRIN Mathieu, HOSSZU Jérôme, EYSSERIC Serge, BERTHALON Jérôme, MARCIEN Gilles, DOSSEUL Yoann, ARNOUX Anita, ROUIT Daniel, ANDRZEJEWSKI Henri, ACHIN Richard, DUPORT Xavier, FIGVED Paul, MAURIN Philippe, SALETTI Hélène, PINET Florent, CHENAVIER Gérald.

Pouvoir : Jean Michel ARNAUD a donné pouvoir à Louis MIOULANE.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; DEJOANNIS Jean Christophe, Directeur du Service Technique ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances ; PEYRON Magalie, Secrétaire de direction ; RICOU Audrey, Gestionnaire du secrétariat général ; CIMADOMO Amandine, gestionnaire finances, HAMADI Marie, Secrétaire administrative.

Secrétaire de séance : Jean Pierre CLAEYMAN

OBJET : 2026-36CS TE05
Délégation de pouvoir du comité syndical au Bureau de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président rappelle à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales offre, dans son article L.5211-10, la possibilité au Comité Syndical de déléguer des attributions au Bureau.

Il est proposé d'autoriser le Bureau de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat), pour la durée de son mandat, à :

- **Article 1** : Approuver l'adhésion du Syndicat auprès d'une association ;
- **Article 2** : Autoriser les demandes de subventions ou de co-financement au profit du Syndicat et d'approuver les plans de financement correspondant aux autorisations budgétaires ;
- **Article 3** : Approuver les conventions de partenariat dans la limite d'un montant de 5 000 € ;
- **Article 4** : Prendre toutes les décisions, hors celles données de droit au Président, concernant les ressources humaines ;
- **Article 5** : Décider des programmes Travaux du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **Approuve** les délégations énoncées ci-dessus au Bureau Syndical pour la durée du mandat.
- **Engage** le Président à rendre compte à chacune des réunions du comité syndical des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation du comité syndical.
- **Autorise** le Président à signer la délibération afférente.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.



Le Secrétaire de séance,
Jean Pierre CLAEYMAN

Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean-Claude BOU

